



Mody GUIRO

President

Président

Kwasi ADU-AMANKWAH

General Secretary

Secrétaire Général

Route Internationale d'Atakpamé

Centre FOPADESC Agoè – Nyivé

B.P. : 4401 – Tel. : 00228 225 07 10

Fax : 00228 225 61 13

LOME - TOGO

Email : info@ituc-africa.org

Web : www.ituc-africa.org

07 octobre 2021

Déclaration de la CSI-Afrique à l'occasion de la Journée mondiale pour le travail décent 2021 : Placer le travail décent au cœur des politiques de développement économique et social de l'Afrique

L'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale - CSI-Afrique (www.ituc-africa.org) affirme avec conviction que le travail décent répond aux aspirations des personnes dans leur vie professionnelle. Le travail décent implique des possibilités de travail productif et de revenu équitable, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté pour les personnes d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, ainsi que l'égalité des chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes.

L'emploi décent profite à tous : aux travailleurs, aux entreprises et à l'économie. Il est établi que le travail décent est le seul moyen durable d'accélérer la croissance de la production et de l'emploi permettant d'accélérer le rythme de la réduction de la pauvreté et de construire une véritable démocratie et cohésion sociale.

La Journée mondiale pour le travail décent est une occasion pour les travailleurs, leurs syndicats et leurs sympathisants du monde entier de se mobiliser en faveur des emplois décents pour tous et du respect des droits des travailleurs. Nous, travailleurs africains, nous joignons aujourd'hui au reste du monde pour commémorer la Journée mondiale pour le travail décent (JMTD) et nous rendons hommage au sacrifice de millions de travailleurs qui ont perdu leur vie pendant la pandémie de COVID-19 et ce, en raison de l'absence de conditions de travail décentes et de la fourniture inadéquate des équipements de protection individuelle (EPI) requis.

Avant que la pandémie de COVID-19 n'éclate, près de la moitié de la population africaine vivait en dessous du seuil de pauvreté et plus de 140 millions de personnes étaient des travailleurs à faible revenu qui n'avaient pas les moyens de répondre de façon durable aux besoins de leur famille. Cette situation s'est aggravée et les travailleurs et leurs familles continuent de vivre dans la précarité.

Avec la crise de COVID-19, les déficits criants en matière de travail décent sont toujours d'actualité en 2021. La crise a notamment mis en évidence la vulnérabilité de millions de travailleurs et l'absence de couverture sociale. Les femmes et les travailleurs de l'économie informelle sont encore plus exposés aux lourdes conséquences socio-économiques de cette crise sanitaire mondiale.

La CSI-Afrique réitère la nécessité et l'urgence pour le continent de travailler consciemment et systématiquement au développement d'un système de protection sociale efficace et inclusif, susceptible d'assurer une couverture et des prestations effectives et améliorées pour tous. Par ailleurs, nous constatons avec tristesse que les grandes entreprises et les riches parmi nous continuent de se montrer réticents à payer les impôts qui permettraient de renforcer les possibilités de mobilisation des ressources nationales nécessaires au financement des services publics. Voilà exactement ce qu'a révélé le récent rapport Pandora, selon lequel des individus et des entreprises à hauts revenus utilisent les paradis fiscaux pour cacher leur argent et éviter d'être taxés équitablement. Nous dénonçons cette situation et appelons les gouvernements africains à œuvrer à boucher les trous de la fiscalité et à collaborer avec la communauté internationale pour interdire les paradis fiscaux.

Le mouvement syndical africain s'engage, comme il le fait toujours, à continuer de s'organiser, de se mobiliser et d'entreprendre des actions collectives pour s'assurer que nos concitoyens bénéficient d'emplois productifs et offrant un revenu équitable, sûrs et dignes, fondés sur la protection sociale des familles et sur de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale. Il importe également que ces emplois et conditions de travail soient fondés sur les principes de la liberté des personnes d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et qu'ils soient censés accorder l'égalité des chances et de traitement aux travailleuses et aux travailleurs.

Nous, la CSI-Afrique, resterons attachés à la promotion et à la réalisation de l'agenda du travail décent à travers des stratégies et des actions qui favoriseront l'implication des syndicats dans les politiques économiques et sociales nationales, couplées à des mécanismes solides de dialogue social autonome et de négociation collective efficace.

Signé

Kwasi ADU-AMANKWAH
Secrétaire Général, CSI-Afrique